

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00323

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CREMATORIUM SUD-LOIRE A SAINT-ETIENNE - CHOIX DU TITULAIRE A L'ISSUE DE LA PROCEDURE DE CONCEPTION-REALISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160905-D20160032310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CREMATORIUM SUD-LOIRE A SAINT-ETIENNE - CHOIX DU TITULAIRE A L'ISSUE DE LA PROCEDURE DE CONCEPTION-REALISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

La construction d'un nouveau crématorium se substituant à celui de Côte-Chaude, obsolète, s'impose. Cet équipement moderne, fonctionnel et respectant les dernières normes environnementales, devra être opérationnel à l'horizon 2018.

La Ville de Saint-Etienne a constitué une maîtrise foncière d'1,1 ha, sur des parcelles voisines du cimetière Montmartre, rue Alfred Colombet. Ces terrains, relativement isolés, situés à proximité immédiate du cimetière pourront accueillir le nouveau crématorium.

Sur la base du constat de la nécessité de maintenir et améliorer l'offre de services de crémation à la population, à l'échelle de son agglomération, et plus largement du Sud du Département de la Loire les intercommunalités voisines ont été invitées à se rapprocher de l'Agglomération, pour envisager la mise en œuvre future de cet équipement.

La Communauté d'Agglomération Loire-Forez, les Communautés de Communes du Pays de Saint-Galmier, des Marches du Velay et de Rochebaron ont confirmé leur volonté de travailler conjointement avec Saint-Etienne Métropole sur ce projet. Elles se sont dotées, elles aussi, de la compétence « création et gestion de crématoriums ». Le choix de constituer une Société Publique Locale (SPL), en charge de la construction et de l'exploitation du futur crématorium de Loire-Sud, avec les intercommunalités volontaires a été arrêté.

Ce nouveau bâtiment devra être suffisamment dimensionné pour répondre aux demandes croissantes de crémations. L'étude de programmation a conduit à dimensionner le projet en vue de couvrir les besoins pour plusieurs décennies, avec les préconisations suivantes :

- un espace bâti d'environ 1 000 m² de surface utile comprenant 2 salles de cérémonies (50 et 170 places) avec 2 espaces de convivialité,
- il est prévu près de 4 300 m² d'espaces extérieurs, comprenant un parking d'au moins 95 places, un site cinéraire et des espaces paysagers,
- pour garantir un fonctionnement optimal les équipements techniques se composeront de 3 fours accompagnés de trois lignes de filtration.

Comme dans nombre d'opérations de construction de crématoriums le recours à un marché de conception-réalisation, associant dans le même groupement maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux constitue la meilleure réponse à la complexité technique de l'opération.

Le déroulement de la procédure de consultation :

Un avis d'appel public à candidature a été envoyé le 11 décembre 2015 pour publication au JOUE, au BOAMP et dans le journal Le Moniteur fixant le déroulement de la consultation selon la procédure du marché de conception-réalisation.

A l'issue de la date limite de remise des candidatures, le 18 janvier 2016 à 12h, dix candidats ont remis un dossier de candidatures.

Après analyse des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 février 2016 pouvoir adjudicateur a retenu les candidatures des groupements EIFFAGE, CITINEA, CHAZELLE, LEON GROSSE, M2I FAYARD puisque ces candidats présentaient le maximum de garantie en termes de compétence, moyens et références d'une part, et de capacité d'autre part.

La procédure a donc été poursuivie avec ces cinq groupements qui ont été invités à remettre une offre pour le 27 mai 2016 -12h00.

Les cinq groupements ont remis une offre dans les délais. Ces offres ont été analysées au regard des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :


<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Adéquation du projet au programme fonctionnel	25 %
2- Cout global	25 %
3- qualité architecturale	25 %
4- organisation de l'équipe	25 %

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 31 août 2016 et après avis préalable du Jury, a décidé d'attribuer le marché au groupement CITINEA OUVRAGES RESIDENTIELS/ FMI PROCESS / CIMAISE ARCHITECTES / NUMERO 111 / BOST INGENIERIE BEBC SARL / ALCION ENVIRONNEMENT / CABINET DENIZOU / SOTREC INGENIERIE / ECHOLOGOS AUVERGNE / PRESSO SARL domicilié à 69500 BRON, et ce pour un montant forfaitaire de 5 576 100,00 € H.T.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché de conception-réalisation avec le groupement CITINEA OUVRAGES RESIDENTIELS (mandataire)/ FMI PROCESS / CIMAISE ARCHITECTES / NUMERO 111 / BOST INGENIERIE / BEBC SARL / ALCION ENVIRONNEMENT / CABINET DENIZOU / SOTREC INGENIERIE / ECHOLOGOS AUVERGNE / PRESSO SARL sis 1 rue Jacques Monod CS 100600 - 69500 BRON pour un montant forfaitaire de 5 576 100,00 € H.T. et à procéder à tout acte de gestion de ce marché.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU